

## **Accueil surveillé de midi pour les élèves de 7P et 8P scolarisés à Bourg-en-Lavaux**

### **REGLEMENT**

valable dès le

**1er août 2020**



But et Prestations	<p>L'accueil de midi des élèves de 7P-8P a lieu durant les périodes scolaires entre 12h00 et 14h00, tous les jours de la semaine sauf le mercredi.</p> <p>Les élèves de 7P-8P sont accueillis à la ruelle du Temple dans les locaux de l'ancienne préfecture.</p> <p>L'encadrement est assuré par des surveillants-es sous la responsabilité de la Fondation Piccolino.</p> <p>La commune de Bourg-en-Lavaux subventionne cet accueil.</p> <p>Les enfants se déplacent seuls entre le collège et l'ancienne préfecture.</p> <p>Les élèves peuvent amener leur pique-nique. Des micro-ondes sont à disposition.</p> <p>Un service repas à prix coûtant est à disposition des élèves. Il est facultatif mais les inscriptions sont obligatoires.</p> <p>Un minimum de cinq enfants par jour est nécessaire à la mise en place d'un accueil de midi.</p>
Conditions d'admission	<p>L'accueil surveillé de midi est ouvert aux élèves de 7P et 8P scolarisés à Bourg-en-Lavaux. En cas de manque de place, la priorité est donnée à l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent ou issus de famille monoparentale.</p>
Inscription	<p>L'inscription à l'accueil surveillé de midi des élèves de 7P et 8P est obligatoire.</p> <p>L'inscription se fait pour une année scolaire, est résiliable à la fin de chaque trimestre sur préavis d'un mois, et <b>doit être renouvelée chaque année</b>.</p> <p>Les formulaires de pré-inscription doivent parvenir à la Fondation Piccolino dans le délai y figurant. Ensuite, un contrat est adressé aux parents.</p> <p>La facturation sera faite sur la base du document en notre possession et aucune contestation ne sera prise en compte. Les factures sont obligatoirement envoyées par e-mail.</p> <p>Des inscriptions peuvent aussi avoir lieu en cours d'année dans la mesure des places disponibles.</p>
Modifications	<p>Il n'est pas accepté de modification en cours de trimestre. Le trimestre entamé est dû. Seule la direction de la Fondation peut déroger à cette clause, sur la base d'une demande écrite et dûment motivée.</p> <p>Les modifications sont acceptées sous réserve des places disponibles.</p>
Résiliation	<p>Il n'est pas accepté de résiliation en cours de trimestre. Le trimestre entamé est dû. Seule la direction de la Fondation peut déroger à cette clause, sur la base d'une demande écrite et dûment motivée.</p> <p>La résiliation anticipée d'une inscription est acceptée pour le trimestre suivant, moyennant un préavis d'un mois. Celle-ci devra être faite par écrit (e-mail ou courrier) à la Fondation Piccolino et être dûment motivée.</p>
Trimestres	<p>Changements possibles : pour la fin des mois d'octobre, de janvier, d'avril.</p>



Contrat d'inscription	<p>Le contrat d'inscription comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le ou les jours d'accueil désirés;</li><li>- le ou les jours de repas désirés;</li><li>- les informations importantes concernant votre enfant (adresse, no de téléphone, allergies, nom du médecin, etc.).</li></ul>
Dépannage	<p>Il est possible de mettre un enfant en dépannage à condition que l'enfant soit déjà inscrit à l'Accueil de midi, que des places soient disponibles et que l'encadrement soit suffisant.</p> <p>Les parents font la demande d'un dépannage, en appelant la personne responsable de l'accueil, au plus tard le jour précédent, avant 17h30.</p> <p>La facturation de ces dépannages sera faite au tarif normal sur la facture mensuelle du mois suivant.</p>
Avis d'absence et sécurité	<p>Pour des raisons de sécurité de votre enfant et de responsabilité de la Fondation, toute absence de votre enfant doit être impérativement signalée, par SMS, à l'avance, au plus tard le jour même avant 07h30 à la personne responsable de l'accueil au 077 445 97 11.</p> <p>En cas d'absences répétées non avisées, nous nous verrions dans l'obligation de ne plus pouvoir accepter l'enfant concerné.</p> <p>De même, il n'est pas admis qu'un enfant arrive en retard ou parte à l'avance sans information préalable écrite de la part des parents.</p> <p>Si vous devez joindre votre enfant pour un cas d'urgence, merci d'appeler au 077 445 97 11 et non sur le portable de votre enfant (voir les règles de vie, point 6).</p>
Tarifs	<p>Le tarif appliqué est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil et surveillance de midi : CHF 6.00 par jour</li><li>- Repas de midi : CHF 8.50 par repas.</li></ul> <p>Le tarif de l'accueil de midi est réévalué chaque année.</p> <p>La facturation du prix de la prestation se fait sur une base annuelle de 38 semaines d'occupation.</p>
Facturation	<p>Le montant annuel du prix est fractionné en dix mensualités. Celles-ci sont payables chaque mois, par avance, selon le montant mensuel calculé contractuellement.</p> <p>Les éventuels suppléments d'utilisation seront ajoutés à la facture mensuelle.</p> <p>Aucun remboursement ne pourra être effectué pour des enfants absents sauf sur présentation d'un certificat médical d'une durée supérieure à une semaine.</p> <p>Les factures sont envoyées par email. Des frais à raison de CHF 5.00 par facture sont ajoutés pour un envoi par courrier postal.</p>



Assurance RC	Tous les enfants inscrits doivent être couverts par une assurance responsabilité civile (RC Ménage).
Objets personnels	La Fondation Piccolino décline toute responsabilité en cas de perte, vol, etc. des objets personnels des enfants.
Dommages	Les dommages matériels causés volontairement par les enfants seront facturés aux parents.
Engagement	<p>En inscrivant leur enfant à l'accueil de midi surveillé, les parents s'engagent à respecter le présent règlement. Il fait partie intégrante du contrat signé par les parents.</p> <p>L'(es) enfant(s) inscrit(s) s'engage(nt) à respecter la structure d'accueil (personnel, lieu, matériel, etc.) ceci en signant les règles de vie.</p>
Exclusion	Une attitude négative peut entraîner, en tout temps, une suspension, voire un renvoi ainsi que l'annulation de l'inscription.

Cully, 15.06.2020

